

COMPTE RENDU

COMITE DE TRAVAIL DE L'AERODROME DE VILLEFRANCHE-TARARE

JEUDI 13 JUIN 2019 – 14H

Mairie de FRONTENAS

Présents :

- M. DUPERRIER - *Maire de Frontenas*
- Mme DUFOUR – *Adjointe Maire de Chessy Les Mines*
- M. GRARRE - *Président de l'Aéroclub du Beaujolais*
- M. POISAT - *Aéroclub du Beaujolais*
- M. FORCHERON - *Président de l'Héliclub du Beaujolais*
- M. TRIENBACH - *Héliclub du Beaujolais*
- M. GLANDY - *Président CVVB*
- M. FAUGERE - *Président de l'ARAF*
- M. AFLALO - *Vice-Président de l'ARAF*
- M. DUFOURCQ - *Président VIVRE EN PIERRES DOREES*
- M. PERRIN - *D.S.A.C.*
- Mme RISE - *AQUILAIR*
- M. SANDJIAN - *Elu CCIB*
- M. RICHARD - *Directeur général Délégué CCIB*
- Mme GAILLARD - *Resp. S. Aménagement et Aérodrome CCIB*

Excusés :

- M. VIVIER MERLE - *Maire de Theizé*
- M. DUMAS - *Maire de Bagnols*
- M. MARCONNET - *Maire de Châtillon*
- M. LEBRUN - *Maire d'Alix*

La séance est ouverte à 14h, par M. le Maire, T. DUPERRIER.

Il remercie les personnes présentes et propose un tour de table.

L'ordre du jour est le suivant :

- Actualités de l'aérodrome,
- Utilisation de la piste en herbe,
- Projet de développement,
- Signalement des nuisances sonores,
- Manifestations à venir,
- Questions diverses

1 / Actualités de l'aérodrome

M. RICHARD rappelle la **nouvelle organisation** mise en place depuis le 01/01/2019 suite au départ de Patrick MICHAUD agent d'exploitation :

- certaines missions sont confiées à un prestataire de services, la société AQUILAIR : gestion de la station de carburant (notamment gestion des stocks, contrôles qualité à la livraison, purges), surveillance de l'état de l'infrastructure (inspection de pistes notamment),
- l'entretien des terrains (tonte), des hangars et la facturation sont effectués par des salariés de la CCI, dans le cadre de la mutualisation des services. Noémie GAILLARD est l'interlocutrice des usagers et clients de l'aérodrome. Aquilair est un relais sur site (permanences les mercredis et vendredis).

Concernant le **paiement des redevances d'atterrissages** des non basés, il se fait à l'initiative des usagers, qui doivent déclarer leurs mouvements (mail ou boîte aux lettres à disposition sur la plate-forme). Il est prévu pour la fin de l'année la mise en place d'un système de paiement en ligne sur smartphone.

La CCI facture aux usagers ne déclarant pas leur vol, un forfait supplémentaire de 48€ TTC pour frais de recherche d'immatriculation.

Mme GAILLARD indique qu'un **audit CHEA** s'est tenu en février 2019. Il s'agit d'un audit réglementaire de la plate-forme organisé par les services de l'Aviation Civile tous les 5 ans. Suite à cet audit, un plan d'actions correctives a été mis en place, notamment concernant des travaux d'entretien de la plate-forme.

Les travaux suivants seront effectués prochainement :

- Pontage de fissures et effacement du marquage au sol en pointillés jaune non réglementaire le long du parking principal : les 25 et 26 juin.

La piste en dur sera fermée le 25/06 et un notam sera publié pour informer les usagers. Il est remarqué que le marquage en pointillé est utile pour guider les aéronefs pour qu'ils n'empiètent pas sur l'aire de stationnement, et qu'il serait judicieux de marquer au sol des croix pour identifier les emplacements de stationnement.

- Balayage du parking devant les hangars : début juillet
- Remplacement du balisage au sol de la piste en herbe (plaques PVC) : courant de l'été.
- Le roulage de la piste en herbe a été effectué. Le club de Vol à Voile note une amélioration de l'état de la piste dont la planéité était très irrégulière sur sa moitié Ouest et son extrémité Sud.
- Modification de l'orientation de la FATO à la demande de l'Aviation Civile : courant 2020

M. Le Maire demande s'il est possible de poursuivre le recueil des **statistiques des mouvements sur l'aérodrome**, compte tenu de la nouvelle organisation mise en place. Les statistiques permettaient de connaître l'évolution de l'activité et de quantifier les mouvements selon les types d'aéronefs et étaient rendues possible par l'écoute des bandes d'enregistrement des vols de façon exhaustive.

La CCI indique que cette écoute exhaustive n'est plus effectuée mais qu'il est possible de mettre en place une nouvelle méthodologie pour connaître des tendances d'évolution.

Après différents échanges, il est décidé de s'appuyer sur les données des 3 principaux clubs de l'aérodrome pour déterminer des tendances et pouvoir effectuer des comparatifs d'une année à l'autre. Le CCI se rapprochera

donc des clubs pour mettre au point la méthodologie à partir des mouvements de l'année 2018, qui sera l'année de base « 0 ».

Concernant les non-basés, une règle reste à trouver par la Cci, sur la base de la facturation.

La CCI précise que si l'écoute n'est pas exhaustive, il est cependant possible d'écouter ponctuellement les bandes enregistrées notamment pour apporter des éléments de réponses aux signalements transmis par l'ARAF.

2 / Utilisation de la piste en herbe

La piste en herbe, d'une dimension de 80 x 880m déclarée sur la carte VAC, est réservée aux basés et est utilisée quasiment exclusivement par le centre de Vol à Voile.

La CCI beaujolais s'interroge sur le maintien de la largeur de 80m de la piste en herbe, l'entretien régulier de la piste sur toute sa largeur étant difficile compte tenu du terrain très irrégulier et humide sur sa moitié ouest.

M. GLANDY rappelle que la hauteur de fauche est fondamentale pour l'activité des planeurs et qu'une piste mal tondu est très accidentogène.

Lors de l'audit CHEA ce point a également été évoqué et l'Aviation Civile a rappelé à la CCI qu'il était nécessaire d'entretenir la piste sur toute sa surface déclarée sur la carte VAC.

La CCI demande à l'aéroclub quels seraient les impacts d'une modification de la largeur de la piste pour l'activité du club. Il est répondu que l'aéroclub utilise très peu cette piste en herbe.

La CCI propose de réduire la largeur de la piste en herbe au minimum réglementaire (60m) et contactera les services de l'aviation Civile pour se faire confirmer cette largeur (60m ?). Le balisage au sol de la piste sera effectué en conséquence.

Concernant l'entretien de la piste, M. GLANDY note une amélioration de la tonte depuis le début de l'année. Il fait part du mauvais état des 50 premiers mètres à l'extrémité Sud trop humides en période automnale, hivernale et en début de saison, ce qui raccourcit la piste au décollage. Il estime qu'un drainage serait nécessaire sur cette extrémité Sud. Il attire également l'attention de la CCI sur les conséquences de l'épandage effectué par l'exploitant agricole, qui apporte sur la plate-forme des pierres et autres matériaux pouvant endommager les aéronefs. La CCI sensibilisera l'exploitant sur cette problématique.

3 / Projets de développement

Projet d'extension de la société DUC HELICES

M. RICHARD rappelle que la société DUC HELICES, spécialisée dans la fabrication de pales d'hélices, s'est implantée en 2016 sur l'aérodrome et emploie une quinzaine de salariées sur site. Cette entreprise a forte croissance exerce également une activité de recherche et développement dans le cadre de programmes européens de conception d'hélices. Elle se développe à l'international et vient notamment d'ouvrir une filiale aux Etats-Unis.

Cette société s'est portée acquéreur de 1300m² de foncier supplémentaire en vue de l'extension de son atelier (800m² supplémentaires) nécessaire pour la fabrication de pales d'hélicoptères.

La CCI précise, pour répondre à l'ARAF, que ce développement industriel ne générera pas de nuisances supplémentaires, les hélices étant fabriquées sur place mais installées et testées chez le client. Les essais dans le cadre de son activité de conception sont effectués en soufflerie à Modane notamment.

Installation ALTIREVE

M. Pierrefeu gérant de la société ALTIREVE, siégeant à Morancé, a sollicité la CCI pour l'envol de montgolfières au départ de l'aérodrome, site plus adapté pour les décollages que les terrains de Theizé, Lucenay et Bagnols utilisés jusqu'à présent. L'aérodrome est déjà utilisé par une activité similaire (Air Petit Prince). Depuis début Juin, les décollages des deux montgolfières d'ALTIREVE (4 et 8 places) s'effectuent certains matins (essentiellement le weekend) à l'heure du lever du soleil à proximité des hangars du Vol à Voile. Le Club de Voile à Voile avait été sollicité en amont par la CCI pour s'assurer de la faisabilité de la cohabitation des activités sur un même site.

L'ARAF indique que cette activité ne génère pas de nuisance sur l'environnement.

Projet AEROTROPHY

La CCI rappelle qu'elle a vendu un terrain de 3500m² en juillet 2017 à la société ALCADE, en vue de la construction d'un atelier de montage d'ULM haut de gamme (projet AEROTROPHY M. Emmanuel LAURENT). La CCI confirme qu'à ce jour le projet n'a pas avancé, un permis de construire a été délivré début 2017 mais les travaux n'ont toujours pas démarré.

Il est demandé à la CCI l'état d'avancement du projet d'installation d'une unité de **production de drones**. M. RICHARD confirme que la CCI a effectivement reçu un industriel fabriquant des drones taxi, mais qu'aucune suite n'a été donnée, la CCI attendant des précisions de la part du prospect. En effet, cette activité risque de générer des contraintes pour les usagers actuels de la plate-forme, notamment en terme de restrictions de vols.

4 / Signalement des nuisances sonores

Il est rappelé que la procédure de traitement des signalements mise en place dans le cadre de la charte de l'environnement est la suivante : l'ARAF réceptionne les signalements des riverains, qu'elle envoie périodiquement à la CCI pour traitement de la façon la plus objective possible, les réponses sont transmises à l'ARAF qui assure le lien avec les riverains.

M. FAUGERE indique qu'après le départ de Patrick MICHAUD, l'ARAF n'a plus transmis de signalements pensant que la CCI n'était pas en capacité de les traiter dans l'attente de son remplacement. La CCI précise qu'il n'y a pas eu de « rupture de service » et qu'elle a toujours été et est toujours en capacité d'écouter l'enregistreur de mouvements permettant de donner des indications sur les circonstances des vols. Elle encourage l'ARAF à lui transmettre les dernières remarques des riverains.

M. FAUGERE souhaite pour une plus grande réactivité que les signalements soient directement recueillis par la CCI, les clubs et la mairie concernée. Cette méthode a l'inconvénient selon la CCI d'écarter l'ARAF dont la mission principale est d'être l'interlocuteur des riverains. L'ARAF doit rester destinataire de la réponse apportée. M. PERRIN donne l'exemple de Saint Exupéry qui centralise les plaintes des riverains. La CCI répond que la taille de cet aéroport n'est pas comparable à celle de l'aérodrome de Villefranche – Tarare.

M. RICHARD propose que la CCI ouvre une boîte mail spécifique dans l'attente de la mise en place d'un formulaire sur son site internet, pour tester cette nouvelle procédure.

Concernant l'activité hélicoptères, l'ARAF indique que de nombreux signalements ces derniers jours portent sur les mouvements sur l'aire d'entraînement Sud.

La règle de bonne conduite, définie en comité de travail, relative à l'utilisation des aires d'hélicoptères est rappelée : l'aire Nord est utilisée prioritairement en cas de vent du Nord et l'aire Sud prioritairement en cas de vent du Sud. En l'absence de vent, l'utilisation des 2 aires est alternée paritairement.

M. Forcheron indique que cette consigne est respectée par les pilotes et que les deux aires sont bien utilisées pour répartir les nuisances sonores, d'autant plus que l'aire Sud est mieux entretenue par la CCI que l'année passée.

M. FAUGERE souhaite que cette consigne soit annexée à la charte de l'environnement.

5 / Manifestations à venir

Mme GAILLARD rappelle que les manifestations suivantes se tiendront sur la plate-forme :

- Soirée annuelle des clubs d'entreprises du Beaujolais, organisée par la CCI : le 4 juillet 2019. Les pistes seront fermées en soirée.
- Rencontre Ariane Air Fly'in (rassemblement des pilotes travaillant sur le programme de la fusée ARIANE) : du vendredi 30 août au 1^e septembre 2019 Une vingtaine d'aéronefs légers se rendront sur la plate-forme le vendredi après-midi et repartiront le dimanche, après-midi après visite du Beaujolais et de l'entreprise DUC HELICES. Il est donc à prévoir une concentration inhabituelle de mouvements sur une courte période.
- Soirée des clubs de l'aérodrome, organisée par les clubs (Héliclub, Vol à Voile et Aéroclub) : le 27 septembre 2019. Les adhérents des clubs seront conviés.
- Journée HANDI DAYS organisée par le LIONS CLUB en juin 2020, la date restant à définir, au bénéfice de personnes handicapées. Des baptêmes de l'air en hélicoptères, planeurs et avions seront organisés sur cette journée.

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence de questions diverses, la réunion de travail est close à 15h30.